

- **Salle de réunion au 1^{er} étage de la maison communale (lieu de célébration officiel et d'usage pour les célébrations de cérémonies)**

Nombre de participants maximal : 20 personnes y compris le couple

Le mobilier est en place

Offre d'un vin d'honneur par la commune

- **Salle communale à Bech, 1, Enneschtgaass ; L-6230 Bech**

La commune met en place le mobilier (tables et chaises) pour la cérémonie et pour une audience maximale de 40 personnes

Pour tout mobilier supplémentaire et toute décoration, sonorisation ou autre installation la commune n'est pas compétente.

Offre d'un vin d'honneur par la commune

Au cas où la cérémonie sera directement suivie de la fête ou réception de mariage dans cette même salle, il sera renoncé à l'offre d'un vin d'honneur par la commune.

En cas d'utilisation subséquente de la salle pour la fête ou réception de mariage, le règlement-taxe du 21 mars 2007 pour l'utilisation de cette salle est à appliquer.

A cette fin, une demande devra être adressée en temps utile à l'administration communale soit par courrier libre soit moyennant un formulaire téléchargeable sur le site internet www.bech.lu

Paiement d'une taxe d'utilisation de 100 € et d'une caution de 100 €

Les lieux sont à restituer dans un état rangé et propre. Un nettoyage à fond sera par la suite assuré par les services communaux. Ces frais sont inclus dans la taxe d'utilisation.

Au cas toutefois où un nettoyage extraordinaire s'avérerait nécessaire à la suite du déroulement d'une manifestation, un tarif de 40 € par heure sera facturé au locataire.

- **La place de l'étang en face de la mairie**

La commune met en place le mobilier pour la célébration de la cérémonie, notamment les chaises pour le couple ainsi que pour l'officier de l'état civil et éventuellement le fonctionnaire assistant avec les tables nécessaires.

Pour tout mobilier supplémentaire et toute décoration, sonorisation ou autre installation la commune n'est pas compétente.

Un vin d'honneur n'y sera pas offert par la commune.

En cas de mauvais temps, la cérémonie sera déplacée soit dans la salle de réunion au 1^{er} étage de la mairie ou dans la salle communale, aux conditions précisées au alinéas précédents.

- **Le centre culturel « Hanner Bra », 11, Hanner Bra ; L-6231 Bech**

La commune met en place le mobilier (tables et chaises) pour la cérémonie et pour l'audience.

Pour tout mobilier supplémentaire et toute décoration, sonorisation ou autre installation la commune n'est pas compétente.

Offre d'un vin d'honneur par la commune.

Au cas où la cérémonie sera directement suivie de la fête ou réception de mariage dans cette même salle, il sera renoncé à l'offre d'un vin d'honneur par la commune.

En cas d'utilisation subséquente de la salle pour la fête ou réception de mariage, le règlement-taxe du 21 mars 2007 pour l'utilisation de cette salle est à appliquer.

A cette fin, une demande devra être adressée en temps utile à l'administration communale soit par courrier libre soit moyennant un formulaire téléchargeable sur le site internet www.bech.lu

Paiement d'une taxe d'utilisation de 400 € et d'une caution de 400 €

Les lieux sont à restituer dans un état rangé et propre. Un nettoyage à fond sera par la suite assuré par les services communaux. Ces frais sont inclus dans la taxe d'utilisation.

Au cas toutefois où un nettoyage extraordinaire s'avérerait nécessaire à la suite du déroulement d'une manifestation, un tarif de 40 € par heure sera facturé au locataire.

- **Le « Veräinsbau » à Altrier, 30, op der Schanz; L-6225 Altrier**

La commune met en place le mobilier (tables et chaises) pour la cérémonie et pour une audience maximale de 30 personnes

Pour tout mobilier supplémentaire et toute décoration, sonorisation ou autre installation la commune n'est pas compétente.

Offre d'un vin d'honneur par la commune.

Au cas où la cérémonie sera directement suivie de la fête ou réception de mariage dans cette même salle, il sera renoncé à l'offre d'un vin d'honneur par la commune.

En cas d'utilisation subséquente de la salle pour la fête ou réception de mariage, le règlement-taxe du 21 mars 2007 pour l'utilisation de cette salle est à appliquer.

A cette fin, une demande devra être adressée en temps utile à l'administration communale soit par courrier libre soit moyennant un formulaire téléchargeable sur le site internet www.bech.lu

Paiement d'une taxe d'utilisation de 100 € et d'une caution de 100 €

Les lieux sont à restituer dans un état rangé et propre. Un nettoyage à fond sera par la suite assuré par les services communaux. Ces frais sont inclus dans la taxe d'utilisation.

Au cas toutefois où un nettoyage extraordinaire s'avérerait nécessaire à la suite du déroulement d'une manifestation, un tarif de 40 € par heure sera facturé au locataire.

- **Le « Vereinsbau » à Hemstal, 19, am Duerf; L-6243 Hemstal**

La commune met en place le mobilier (tables et chaises) pour la cérémonie et pour une audience maximale de 30 personnes

Pour tout mobilier supplémentaire et toute décoration, sonorisation ou autre installation la commune n'est pas compétente.

Offre d'un vin d'honneur par la commune.

Au cas où la cérémonie sera directement suivie de la fête ou réception de mariage dans cette même salle, il sera renoncé à l'offre d'un vin d'honneur par la commune.

En cas d'utilisation subséquente de la salle pour la fête ou réception de mariage, le règlement-taxe du 10 mars 2010 pour l'utilisation de cette salle est à appliquer.

A cette fin, une demande devra être adressée en temps utile à l'administration communale soit par courrier libre soit moyennant un formulaire téléchargeable sur le site internet www.bech.lu

Paiement d'une taxe d'utilisation de 100 € et d'une caution de 100 €

Les lieux sont à restituer dans un état rangé et propre. Un nettoyage à fond sera par la suite assuré par les services communaux. Ces frais sont inclus dans la taxe d'utilisation. Au cas toutefois où un nettoyage extraordinaire s'avérerait nécessaire à la suite du déroulement d'une manifestation, un tarif de 40 € par heure sera facturé au locataire.